

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 17 FEVRIER 2020 à 20h00, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 10 février 2020

Affichage : le 11 février 2020

Présents : 10 membres + 3 pouvoirs

L'an deux mil vingt, le dix-sept février à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel LE TALLEC, Maire.

Présents : MM Michel LE TALLEC, Dominique RIBIERRE, Olivier LE CAM, Frédérique CAMOIT ; Matthieu CHARBONNIER ; Jean-Claude BERGERON, Michel ETERNOT ; Dorine LEGRAND ; Nathalie DARTUIS ; Agnès GAUDEL HULIN ;

Absents excusés : René RICOUL ; Patricia ANDRIEU ; Mélissandre RIBIERRE

Absents : Olivier THERET ;

Pouvoirs : René RICOUL donne pouvoir à Agnès GAUDEL HULIN ;
Patricia ANDRIEU donne pouvoir à Frédérique CAMOIT
Mélissandre RIBIERRE donne pouvoir à Dominique RIBIERRE

Le compte-rendu du procès-verbal du 20 décembre 2019 n'appelle aucune observation.

L'Ordre du jour est approuvé par le Conseil municipal.

Désignation d'un secrétaire de séance : **Frédérique CAMOIT**

1. FINANCES

1.1. COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Maire donne une lecture du compte administratif 2019 donc une copie a été remise aux membres du Conseil Municipal.

Puis **Le maire sort de la pièce et ne prend pas part au vote.**

Monsieur Jean-Claude BERGERON, doyen de l'assemblée, est désigné pour prendre la présidence du Conseil municipal sur ce point.

Le budget communal peut être résumé ainsi :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	Excédent
- Section de fonctionnement	463 796,24	473 866,16	10 069,92
Soit un total de	463 796,24	473 866,16	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	Excédent
Section d' Investissement	55 343,32	322 849,63	267 506,31
<i>Reprise du report de l'exercice 2018 soit un déficit de</i>	<i>178 583,00</i>		
Soit un total de	233 926,32	322 849,63	
Soit un total cumulé de	697 722,56	796 715,79	

Monsieur Jean-Claude BERGERON, doyen du Conseil procède au comptage du vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes, adopte le compte administratif 2019 ainsi présenté.

1.2 Compte de gestion du Trésorier

Monsieur le maire est revenu dans la pièce et reprend la présidence à ce point.

Monsieur le Maire, indique que le Compte de gestion du Trésorier doit être soumis au vote du Conseil municipal.

Aussi, une lecture de celui-ci est donnée. Le Conseil Municipal prend acte des comptes de gestion 2019, dressés par Monsieur GOSSANT, trésorier, lesquels peuvent se résumer ainsi :

- Fonctionnement :	recettes	=	473 866,16
	dépenses	=	463 796,24
	Excédent	=	10 069,92
- Investissement :	recettes	=	322 849,63
	dépenses	=	55 343,32
	Excédent	=	267 506,31

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les comptes de gestion du Trésorier 2019*

1.3 Affectation du résultat

Le compte administratif voté mentionne un excédent. Ce dernier, soumis au vote, sera reporté au budget primitif 2020 qui sera voté avant le 30 avril prochain.

Aussi, le Conseil municipal décide de reporter l'excédent sur le budget primitif 2020 pour un montant de **10 070,59 €, se décomposant comme suit :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		0.67 €	178 582.90 €		178 582.90 €	0.67 €
Op. de l'exercice 2018	463 796.24 €	473 866.16 €	55 343.32 €	322 849.63 €	519 139.56 €	796 715.79 €
Totaux	463 796.24 €	473 866.83 €	233 926.22 €	322 849.63 €	697 722.46 €	796 716.46 €
Résultat de clôture (=CA)		10 070.59 €		88 923.41 €		98 994.00 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2018 diminué du 1068 de 2019

Besoin de financement sur réalisé		repris à la ligne 001 Sect. invest. dépenses BP 2019
Excédent de financement sur réalisé	88 923.41 €	repris à la ligne 001 Sect. invest. recettes BP 2019
Restes à réaliser	36 780.48 €	Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/18 et BP/19
Besoin de financement des restes à réaliser	36 780.48 €	s'ajoute au besoin de financement sur réalisé dégagé ci-dessus.
Excédent de financement des restes à réaliser		diminue le besoin de financement ci-dessus, ou s'ajoute à l'excédent de financement dégagé.
Besoin total de financement		doit pouvoir être couvert par le résultat de clôture de fonctionnement
Excédent total de financement	52 142.93 €	pas de besoin de financement minimum obligatoire. Toutefois possibilité d'affecter.

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

	au compte 1068 Investissement BP 2020, avec émission d'un titre de recette
10 070.59 €	à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté au BP 2020

1.4 Facture

Monsieur le maire rapporte au conseil que la facture de 330 € TTC de la calèche de Noël n'a pas été provisionnée. Aussi, le Conseil est amené à se prononcer. Ce dernier l'accepte à l'unanimité.

2. SOLLICITATIONS FINANCIERES

2.1 Conseil départemental

La commune a sollicité une subvention supplémentaire pour la mise aux normes des bâtiments publics, notamment de la grande salle qui pourrait par la suite changer d'affectation

Le Conseil est amené à se prononcer sur ce projet au vu des devis présentés pour un montant total HT de 12 705,46 €.

Par ailleurs, la commune n'ayant pas reçu la subvention du département pour les jeux de l'école, une sollicitation (2° demande) a été faite.

2.2 DETR 2020 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

A l'instar du Conseil Départemental, notre commune doit délibérer sur les demandes de subventions sollicitées auprès de la Préfecture de l'Oise au titre de la DETR et compléter la demande faite au Département avec une délibération quantifiée.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant de chaque projet, leur financement et solliciter le concours financier du Département et de la Préfecture au titre de la DETR.

- **Subvention pour la mise aux normes des bâtiments publics –Grande salle -Phase 2**

Cette dernière comprend les fenêtres, l'Isolation des murs, les travaux de peinture et l'électricité. Le tout pour un montant évalué à 12 705,46 € HT.

Le financement sera réalisé par la commune, le Département et éventuellement la Préfecture au titre de la DETR.

Les subventions pour l'Aire de jeux et le Cimetière sollicitées en 2019 seront étudiées par la Préfecture en 2020

3. DEVIS

Un des panneaux d'affichage extérieur est cassé. Il convient de le remplacer. Un devis est présenté pour un panneau de 101 x 95 cm pour 12 feuilles à 309 € HT + 12,90 € HT de pose.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le devis présenté.

Un courrier faisant référence à la loi du 11 avril 2019 relatif à l'acquisition d'une fontaine à eau branchée sur le réseau d'eau pour le centre de loisirs est présenté sans prix. Cette proposition sera étudiée ultérieurement.

4. VOIRIE

Un état des lieux a été dressé en octobre 2019 par Monsieur LE CAM concernant l'état des chaussées. (Etat en Annexe). Des travaux de réfection de la chaussée seront à prévoir par la nouvelle équipe.

Une administrée nous a informée qu'une plaque d'égout est bancal dans la rue principale.

Des devis seront sollicités.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement de la voirie d'intérêt Communautaire envoyé par La communauté de communes Thelloise.